RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix huit heures quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis exceptionnellement à la salle Corot, sous la présidence de Madame Malvina PIN, doyenne d'âge.

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Monsieur Jocelyn MAZOYON, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Eric AZEVEDO, Madame Martine DELIERE, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Fanny AUBRY, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

==*===*==*===*==

Madame Malvina PIN, doyenne d'âge ouvre la séance du Conseil municipal à 18 heures 04 minutes, rappelle les résultats des élections municipales du 28 juin 2020 et déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que 29 conseillers sur 29 élus sont présents et que, par conséquent, le quorum est atteint.

DELIBERATION N°2020-03-07 - N°01 : ELECTION DU MAIRE

Madame Malvina PIN invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Elle procède ensuite à l'enregistrement des candidatures :

- Monsieur Patrick RAUSCHER est candidat.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, les assesseurs Messieurs MAZOYON et AZEVEDO procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 07
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Patrick RAUSCHER : 22 voix (vingt deux)

Monsieur Patrick RAUSCHER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Patrick RAUSCHER prend ensuite la présidence de la séance et invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

DELIBERATION N°2020-03-07 - N°02 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire indique que la Commune peut disposer de huit adjoints au Maire au maximum et d'un au minimum.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a fixé à 8 *(huit)*, le nombre des adjoints au Maire.

DELIBERATION N°2020-03-07 - N°03 : ELECTION DU MAIRE

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comportant au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste a été déposée :

- Liste de Monsieur Alain HERSCHKORN

Chaque conseiller est invité à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 06
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

La liste de Monsieur Alain HERSCHKORN a obtenu 23 voix.

A la majorité absolue des voix, sont élus adjoints au Maire :

- Alain HERSCHKORN, 1er adjoint,
- Christelle PELOUIN, 2ème adjointe,
- Pascal VENTALON, 3ème adjointe,
- Nathalie DENECE, 4ème adjointe,
- Thierry SOULIER, 5ème adjointe,
- Sylvie VIGNAS, 6ème adjointe,
- Stéphane DUBERGER, 7ème adjointe,
- Stéphanie MARINHO, 8ème adjointe

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19H00

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 03 juillet 2020.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE - 91 ESSONNE -

Patrick RAUSCHER

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs